



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-87176>

Département(s) de publication : **42**

Annonce n° **26-87176**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Roannais Agglomération

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20003573100013

Ville : ROANNE

Code postal : 42311

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 42

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://loire.marches-publics.info//avis/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=62419>

Identifiant interne de la consultation : 2601029

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Pour tout renseignement complémentaire, demande à formuler sur le profil d'acheteur selon indications du Rc

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 26/10/2026 à 10:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentations de variantes : Non
Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : REFONTE DE L'ECOSYSTEME DIGITAL DE ROANNAIS AGGLOMERATION ET DE LA VILLE DE ROANNE

Code CPV principal - Descripteur principal : 72413000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent marché a pour objet la refonte complète de l'écosystème digital mutualisé de Roannais Agglomération et de la Ville de Roanne. Il comprend la conception, le développement, l'hébergement et la maintenance d'un socle multisite reposant sur un CMS open source, incluant le site principal commun Ville / Agglo, ainsi que la reprise de 14 mini-sites existants et la création d'un générateur de mini-sites. Le futur dispositif devra notamment proposer une expérience centrée sur les besoins des usagers, optimisée pour les supports mobiles, accessible conformément au RGAA, écoconçue selon les principes du RGSN et interconnectée avec les différentes solutions métiers des collectivités. Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires et forfaitaires

Lieu principal d'exécution du marché : FRK25 - Loire, Territoire de Roannais Agglomération

Durée du marché (en mois) : 48

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Pour tout renseignement complémentaire, demande à formuler sur le profil d'acheteur selon indications du RC. Tribunal compétent : Tribunal Administratif de Lyon : 184 rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03 Tél : 04 87 63 50 00 Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Référé pré-contractuel prévu aux art. L.551-1 à L.551-12 du CJA, et pouvant être exercé avant la signature du contrat ; - Référé contractuel prévu aux art. L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'art. R.551-7 du CJA ; - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux art. R.421-1 à R.21-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision ; - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/09/2026